



Commission Labellisation

COMPTE RENDU DE LA REUNION Samedi 16 Décembre 2017 au siège de la ligue à Lyon

Présents:

Jacky BENEVENT, Mireille CARQUET, Dominique DELCHET, Noël GUERIN, Juliette PUMAIN

Excusés:

Olivier HIRTZIG, Hervé LEBAS, Edouard LOPEZ, Denis PERRET.

Secrétaire de séance: Juliette PUMAIN

Après avoir remercié les personnes présentes, Noël GUERIN informe que cette réunion a pour objet la détermination des critères d'attribution pour la **saison 2016-2017**.

Il fait un rappel des différentes informations relatives à la labellisation, à savoir :

I- Les Labels de la Fédération Française de Natation :

- **Label Animation** : découvrir différentes activités aquatiques de qualité dans un club de la Fédération (Mentions : ENF, Eveil Aquatique, Nagez Forme Bien-être, Nagez Forme Santé, Nagez Grandeur Nature, Opération Savoir-Nager).
- **Label Développement** : Accès aux valeurs d'une pratique compétitive
- **Label Formateur** : Accès à une pratique Nationale
- **Label National** : Ouvrir les portes du Haut-Niveau
- **Label international** : Accéder aux podiums internationaux

II- Rappel de la somme dédiée à la labellisation votée en Assemblée Générale de la ligue pour la saison **2017-2018 : 50 000€**

III- Consignes particulières relatives aux procédures de demande de labellisation pour la saison 2017/2018 établies par la FFN. (cf document en annexe).

Pour chaque club labellisé, il est décidé de retenir le label le plus élevé et après discussion pour la saison N-1 à savoir 2016-2017 période de transition en raison du regroupement territorial, il est proposé de retenir la base du critère 100% licences, avec un tableau permettant le calcul de la valeur d'un point :

Exemples :

- Label Animation = 5 points, - label Développement = 10 points,
- Label Formation = 15 points, - label National = 20 points,
- label International = 25 points.

Le mode de calcul de la subvention s'établirait comme suit :

Total des points par club = point label x nombre de licences

Total des points de la ligue = addition des points de tous les clubs labellisés

Calcul de la subvention pour un club = 50000€ : total des points de la ligue x nombre des points du club.

Pour la saison 2017-2018 des nouveaux critères pourront être pris en compte comme la formation, les officiels A, les engagements aux compétitions de la ligue,

Afin de pouvoir étudier les dossiers, la prochaine réunion est fixée au **vendredi 16 mars 2018 à 18 heures** au siège de la ligue à Lyon.

Le Président,
Noël GUERIN